



**Compte-rendu de la réunion du
Comité consultatif pour les quartiers
Quartier des Granges Godey
Jeudi 2 octobre 2014 - 20H - Mairie**

Présents : Luc SENGLER, Maire Christophe HOMANN, adjoint au maire, Marie-Joséphine RABBE, Colette COLLILIEUX, conseillère municipale, Didier VILTET, conseiller municipal, Philippe REGNAULT, conseiller municipal, Sandrine FILONCEUK, Jérôme HUART, Micko BELJAN, Isabelle BARBIER, Eliane et Alain TSCHENN, Thierry SCHWEITZER, Denise et Romuald BRADY, Françoise BOUTEILLER , David SCHMITT, Philippe PHEULPIN, Gérald VILLER, Pascal QUOY, Noël SANDOT, Michel PERELLO, Michel SCHWEITZER, Brigitte BOFFY, Roger ALTMAYER.

C. COLLILIEUX, présidente du Comité des quartiers, souhaite la bienvenue aux participants et donne la parole à Monsieur le Maire.

Luc SENGLER explique qu'il fait une réunion spécifique pour les Granges Godey, et que, s'il faut, il fera de même pour les autres quartiers. Des groupes de travail peuvent ainsi être créés. Cette réunion fait suite à des problèmes spécifiques :

- Passage excessif de camions qui viennent remblayer aux Granges.
- Vitesse excessive
- Typographie des voiries.

La municipalité a donc écrit aux habitants du quartier pour proposer différentes solutions. La réunion de ce jour a pour objectif de valider une ou plusieurs des solutions proposées par la Municipalité :

- une interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3T5, hors desserte occasionnelle à destination des particuliers (livraisons, vidange des fosses...) et véhicules agricoles.

Public : C'est très bien. Unanimité sur ce point.

Solution retenue : Poser des panneaux interdisant la circulation des véhicules de plus de 3T5 sauf desserte locale et agricole.

Le public s'interroge par ailleurs sur la légalité du déchargement à grande échelle (remblai).

-La mise en sens unique des rues de l'Esprit et du Savoyard pour que les véhicules ne se croisent plus.

Public : Globalement, la majorité du public est défavorable à la mise en place d'un sens unique. Pour le public un sens unique risque d'engendrer une vitesse plus importante. Le public souhaite simplement que les gens roulent moins vite et respectent les limitations de vitesse. Le public évoque un risque d'accident plus important en sens unique par un effet vitesse. La municipalité fait la remarque que par temps de neige les rues sont étroites et qu'il est parfois difficile de se croiser. Malgré cela le public n'est pas favorable au sens unique.

Remarque du public : certains tracteurs roulent (beaucoup) trop vite.

Solution retenue : la création d'une zone 30 sur tout le secteur. Panneaux à mettre à l'entrée du Noirmouchot et à l'entrée des rues de l'Esprit et du Savoyard.

Par ailleurs, nécessité de couper (ou d'élaguer) les arbres qui gênent le long des routes du secteur. Cela sera fait par les employés communaux prochainement pour les arbres en domaine communal. Il est rappelé aux riverains qu'ils doivent eux aussi maîtriser leurs arbres vis-à-vis des lignes électriques (ou tél) et des chaussées.

- Le déplacement du stop incriminé en le repositionnant en regard du 8 de la rue du Savoyard, partie de la rue allant du « chauffe-cul » à la rue de l'Esprit.

Plusieurs personnes demandent à mettre un rehausseur sur ce croisement. La municipalité se propose d'en chiffrer le coût tout en précisant que cela sera surement au-dessus de ses moyens actuels.

Certains proposent de disposer deux stops au lieu d'un.

Certains précisent encore une fois que le problème n'est pas le stop mais la vitesse excessive.

⇒ Pas de consensus.

⇒ Le Maire propose de chiffrer le rehausseur, de laisser les marquages de stop actuels et de faire une réévaluation de la situation après plusieurs mois d'usage de la « zone 30 ».

- La mise en place d'une limitation de circulation aux riverains à l'entrée du secteur, à l'intersection entre la rue du Chauffe-cul et la route départementale, et au moins de 3T5.

Trop complexe à gérer pour le public qui a peur que les « invités » ne puissent plus accéder. Cette solution n'est pas retenue.

DONC IL EST DECIDE :

- **De mettre en place une zone 30 sur les rues du chauffe-cul, du savoyard et de l'esprit. (Trois panneaux à prévoir)**
- **De mettre en place une interdiction de circulation aux plus de 3T500 sur ce même secteur (trois panneaux aussi, à disposer aux mêmes endroits) sauf pour desserte locale et agricole.**
- **De faire respecter strictement ces règles et au besoin de faire intervenir la Gendarmerie au moins lors des premiers mois de mise en place.**

Questions diverses :

Le Maire demande l'avis du public quant à la mise en place de panneaux « Plancher Bas - les Granges Godey » sur le D219 (un à la sortie du bois d'Errevet et un avant le passage à niveau, dans l'autre sens) associés à un rappel 50 km/h.

⇒ Accord unanime du public présent.

Le public demande s'il est possible de mettre en place une signalisation spécifique au niveau de l'aire de retournement des bus.

⇒ Le Maire demandera à l'UT de Lure (DDE) car c'est sur une départementale.

Le public soulève le problème du cheminement piéton le long de la D219 entre l'arrêt de bus et la rue du Savoyard.

⇒ De même, le Maire sollicitera la DDE.

Le maire signale que la RD 219 (côté Errevet) sera refaite par le Conseil général en 2015, normalement.

Le public signale que des chiens divaguent encore régulièrement. Le Maire explique qu'il a envoyé trois courriers aux propriétaires suite à des plaintes de riverains. Cela semble avoir porté ces fruits pour un des chiens, par contre peu ou pas encore d'effet pour un autre propriétaire de chiens.

Point sur le déneigement: le Maire signale que la municipalité ne déneigera ni particulier ni entreprise. Des priorités seront définies. La D219 doit être déneigée par la DDE (transport scolaire).

Information donnée par le Maire : il s'est opposé à la dernière délibération de la CCRC voulant prendre une compétence « complète » pour l'assainissement autonome. Le Maire explique qu'il a une très forte crainte, c'est celle d'une nouvelle taxation des habitants (redevance SPANC). Le Maire explique qu'il a voté contre et dit être totalement opposé à toute taxation supplémentaire, estimant que les Plancherots payent déjà bien assez d'impôts.

Le Comité pour les quartiers
Colette COLLILIEUX




Le Maire
Luc SENGLER

